EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13e séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition des Voisins de la parcelle 20273 (M. François Chanson et M. François Bertschy) : *« Sauvons la biodiversité sur les rives de la Vuachère » ;*
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt.* a) du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire adjointe